



## Des professionnels à votre écoute

Une mission : éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

PREVALY assure cette mission grâce à des équipes pluridisciplinaires, **animées et coordonnées par des médecins du travail.**

Ces équipes allient **compétences médicales et techniques**, notamment des Infirmiers Santé-Travail, préventeurs Hygiène et Sécurité, ergonomes, toxicologues, psychologues du travail, assistantes sociales, diététiciennes...



Service Communication Prevaly - 2023



## Mémo / vos références

- N° adhérent : .....
- Médecin du travail : .....
- Identifiant Portail Santé Travail : .....
- Mot de passe : .....



### Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site  
[www.prevaly.fr](http://www.prevaly.fr)



### Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux



**prevaly**  
Votre partenaire  
Prévention Santé Travail

**Siège social :** 8/10 rue des 36 Ponts 31400 Toulouse **Tel. :** 05 40 133 133

**Mail :** [contact@prevaly.fr](mailto:contact@prevaly.fr)



**prevaly**  
Votre partenaire  
Prévention Santé Travail

## La prévention des risques au service de votre performance

PREVALY est le fruit du rapprochement des deux services de Santé au Travail interentreprises toulousains.

C'est aujourd'hui le **service de Santé au Travail** qui compte le plus grand nombre d'adhérents **en Occitanie.**

Il est compétent pour les entreprises de toute taille et tout secteur d'activité, situées dans l'arrondissement de Toulouse.

Organisme **à but non lucratif** fonctionnant sous agrément de la DIRECCTE, il est exclusivement financé par les entreprises adhérentes.

**11** centres en Haute-Garonne

**25.000** entreprises adhérentes

**360** collaborateurs à votre service

**380.000** salariés suivis

PREVALY vous accompagne pour **développer la prévention au sein de votre entreprise.**

A la fois promoteur et maître d'œuvre de la Santé au Travail, PREVALY construit une offre de service, en lien avec ses 4 missions réglementaires :



**Actions de prévention en entreprise**



**Suivi individuel de la santé des travailleurs**



**Conseils de prévention**



**Traçabilité et veille sanitaire**

PREVALY est également à vos côtés sur les questions de **Maintien dans l'Emploi** et vous propose un accompagnement adapté avec, notamment, une **cellule dédiée** qui :

- Vous aide à mettre en place des actions de **prévention de la désinsertion professionnelle**
- Assure la **prise en charge des salariés** ayant des problématiques de santé mettant en péril leur maintien en emploi



## Actions de prévention en entreprise

Nos équipes agissent **directement dans votre entreprise**, afin d'identifier vos problématiques de Santé-Sécurité.

Elles doivent connaître le milieu de travail pour repérer les situations à risque et mettre en place des actions préventives et correctives. Ces actions constituent un **maillon essentiel** de votre stratégie de prévention.



### Aide à l'évaluation des risques professionnels

- généraux
- biologiques
- chimiques
- psychosociaux...



### Etudes environnementales

- études de poste
- mesures de bruit, lumière, vibration, poussières...
- études des expositions chimiques...



### Accompagnement spécifique

- maintien en emploi
- prévention des conduites addictives
- prévention des risques routiers professionnels...



### Informations et sensibilisations

- séances de sensibilisation en entreprise (en présentiel et/ou en distanciel)
- webinaires et RDV prévention



## Conseils de prévention

PREVALY vous conseille sur les **mesures d'hygiène et de sécurité**.

Nos équipes accompagnent tant les chefs d'entreprise que les salariés et leurs représentants afin de **supprimer ou réduire les risques** professionnels, et d'améliorer les conditions de travail.



### Hygiène et sécurité

- conseils pour la mise en place des équipements de protection
- conseils pour la conception ou l'aménagement du milieu de travail...



### Qualité de Vie au Travail

- ergonomie
- recherche des aménagements les plus adaptés (techniques, organisationnels et humains)
- démarche QVT



## Suivi individuel de la santé des travailleurs

Nos professionnels de santé oeuvrent au quotidien pour garantir un **suivi adapté à la situation professionnelle et personnelle** de chacun de vos collaborateurs.

Lors d'une visite, le salarié est reçu par un médecin ou un infirmier, qui l'interroge sur son état de santé, l'informe sur les risques professionnels liés à son poste de travail et le sensibilise aux moyens de prévention.

Les RDV sont planifiés selon une **périodicité définie par la réglementation** et peuvent être organisés occasionnellement :

- sur demande (en cas de difficultés impactant le travail, la santé ou la sécurité)
- pour une reprise du travail après une maladie professionnelle, un congé maternité ou une absence de plus de 30 jours.

### Cas général : la Visite d'Information et de Prévention (VIP)

#### • Quand ?

Organisée par l'employeur dans les 3 mois suivant l'embauche (ou avant la prise de poste dans certains cas) et renouvelée tous les 5 ans maximum (ou dans un délai plus court selon les risques)

#### • Par qui ?

Réalisée par un professionnel de santé : médecin du travail, infirmier Santé Travail, médecin collaborateur ou interne

#### • Pourquoi ?

S'assurer que le poste de travail est compatible avec l'état de santé et que l'activité professionnelle ne l'altère pas

**A l'issue d'une VIP :**  
délivrance d'une **attestation de suivi**

### En cas de risque avéré : l'Examen Médical d'Aptitude (EMA)

#### • Quand ?

Organisé par l'employeur avant la prise de poste et renouvelé tous les 4 ans maximum\* (avec, dans cet intervalle, une visite avec un professionnel de santé)

#### • Par qui ?

Réalisé exclusivement par le médecin du travail

#### • Pourquoi ?

S'assurer que le salarié est apte au poste de travail

**A l'issue d'un EMA :**  
délivrance d'une **fiche d'aptitude**

PREVALY accompagne également les **chefs d'entreprise** et propose des dispositifs d'aide et de prévention de la souffrance et de l'épuisement du dirigeant. Vous pouvez notamment **bénéficier d'un entretien santé-travail avec un Médecin du travail** sur demande.

Ces prestations sont **comprises dans votre cotisation**.



## Traçabilité et veille sanitaire

PREVALY contribue à la veille sanitaire à travers **différentes enquêtes régionales et nationales** afin d'améliorer les connaissances en Santé-Travail.

Ces données permettent de tracer les expositions professionnelles afin d'**identifier des pathologies émergentes et process dangereux**. Leur exploitation est collective et vise à ajuster les politiques nationales de prévention.